

**Délibération  
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18H  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 02/01/2023  
Reçu en préfecture le 02/01/2023  
Affiché le  
ID : 026-212601058-20221212-DEL\_5\_12122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/12/2022  Secrétaire de séance : Sandrine RIDEL
BERTRAND Paulette	X				
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis		X		Denis CONIL	
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine		X		Yannis ROCHAS	
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

**Objet : Subvention aux travaux d'économies d'énergie SDED  
Aide financière pour installation d'un poêle à granulés pour l'église**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 12/12/2022, la commune de CORNILLON SUR L'OULE adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de CORNILLON-SUR-L'OULE projette des travaux à l'église, consistant notamment à :

- installation d'un poêle à granulés
- rehausse du conduit de cheminée

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 5 205 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de **installation d'un poêle à granulés pour l'église**
- **DE CEDER** à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance  
Sandrine RIDEL



Le Maire  
Denis CONIL



**Résultat du vote**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

